

CHAMBRE DES COMMUNES.

Vendredi, 12 juin 1908.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à onze heures.

COMMISSION DU PONT DE QUEBEC.

M. A. K. MACLEAN (Lunenburg) propose :

Que le rapport de la commission royale d'enquête relative au pont de Québec, avec le dossier (dossier parlementaire n° 154), soient renvoyés au comité spécial chargé de s'enquérir des conditions et garanties en vertu desquelles le gouvernement fédéral a payé des deniers à la compagnie du pont de Québec, etc.

M. MONK : Je crois comprendre que le principal objet de cette motion est de mettre le résultat complet de l'enquête faite par la commission royale, de même que les informations qu'elle a recueillies, à la disposition du comité que la Chambre a nommé pour faire une enquête sur l'état des finances de la compagnie du pont de Québec. La tâche du comité sera ainsi beaucoup abrégée et il pourra se dispenser de répéter une foule de dépositions.

(La motion est adoptée.)

LE QUAI DE PETIT-ROCHER.

L'hon. WM PUGSLEY (ministre des Travaux publics) : L'honorable député de Leeds (M. Taylor) m'a demandé de déposer d'autres documents au sujet du brisé-lames de Petit-Rocher. Je dépose maintenant le dossier se rattachant à la deuxième adjudication. Bien qu'il n'en ait pas fait la demande et que ce ne soit pas l'habitude de déposer ces documents sur une simple motion pour obtenir la correspondance, les soumissions, contrats, etc., j'ai cru que l'honorable député pourrait en avoir besoin en cette occasion, et je dépose les rapports de l'ingénieur sur l'état provisoire des travaux de temps à autre sur la première et sur la deuxième entreprises.

LA COMPAGNIE DES TERRES DE LA VALLEE DE LA SASKATCHEWAN.

M. R. L. BORDEN (Carleton) (Ont.) : L'honorable ministre de l'Intérieur (M. Oliver) a-t-il des renseignements sur la question que j'ai portée à son attention le 26 mai dernier ? Il avait promis de donner le lendemain des explications, mais je ne sache pas qu'il les ait encore données. Il s'agissait d'une demande de renseignements de la part de M. Norman Willerton au sujet d'arrangements conclus avec la compagnie des terres de la vallée de la Saskatchewan.

L'hon. M. OLIVER (ministre de l'Intérieur) : J'ai les explication écrites suivantes à ce sujet :

Le titre du $\frac{1}{4}$ N.-E. de la section 12, township 24, rang 1 à l'ouest du 3^e méridien fut octroyé le 10 mars 1908 à la compagnie des terres de la vallée de la Saskatchewan, aux termes de l'arrêté du 24 mai 1902.

L'article 4 dudit arrêté s'applique apparemment au présent cas et est ici c.té :

Il est convenu que les acheteurs, avant d'avoir droit au reste des sections de nombre pair, devront établir 20 colons sur des terres gratuites qu'ils sont libres de vendre. En d'autres termes, il faudra, pour que les acheteurs aient le droit d'acheter du département de l'Intérieur le reste des sections de nombre pair dont il peut disposer, qu'il y ait dans chaque township 20 quarts de section gratuits en disponibilité pour les colons, et 12 en disponibilité pour la compagnie dans d'autres sections que pourront acheter les colons.

Nul doute que M. Norman Willerton a traité directement avec la compagnie et acheté d'elle à des conditions d'établissement convenues entre la compagnie et le Gouvernement.

M. R. L. BORDEN : Je demanderai au très honorable premier ministre (sir Wilfrid Laurier) s'il est en mesure, après avoir réfléchi sur la question que j'ai posée hier, de faire une déclaration plus précise au sujet des projets d'initiative gouvernementale à venir à la présente session ?

Sir WILFRID LAURIER : Non, je regrette de n'avoir aucune réponse définitive à donner, mais je pourrai répondre lundi à l'honorable député.

OBSERVATIONS SUR LA COMPAGNIE DE COLONISATION ET DE TERRE DE LA RIVIERE A-LA-PAIX.

L'hon. M. FIELDING propose la suite de la discussion des subsides.

M. SAM. HUGHES (Victoria-et-Haliburton) : Il est une question que je tiens à porter à la connaissance de la Chambre et principalement du ministre de l'Intérieur. J'ai proposé au commencement de la session, le dépôt de deux dossiers au sujet de la concession à certaine compagnie, de certains immeubles dans la vallée de la rivière à-la-Paix. Le premier dossier fut déposé le 15 janvier et le second, le 22 février de cette année. Il appert d'après cette correspondance que le Gouvernement a concédé à cette compagnie 16 townships, en sections paires et impaires, couvrant 576 milles carrés de terre, ou une superficie représentant un carré de 24 milles de face, égale à un comté ordinaire de la province de Québec ou la province d'Ontario, et contenant 368,640 acres, c'est-à-dire plus de trois fois la superficie concédée à la compagnie des terres de la vallée de la Saskatchewan. Celle-ci obtint des sections alternatives, elle était tenue d'y faire certains travaux d'établissement, de payer un certain prix, et des conditions presque semblables furent imposées à la compagnie de colonisation en ques-